Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 087-278708516-20230621-20230621_CA12-DE

LIMOGES HABITAT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 JUIN 2023

20230621_CA12 - RESIDENCE LYAUTEY – Réhabilitation de 60 logements – 1 allée du Maréchal Lyautey à Limoges – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 416 000,00 € auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations)

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mercredi 21 juin 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Samia RIFFAUD, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Messieurs Jean-Luc BONNET et Gérard RUMEAU, Administrateurs, ayant donné pouvoir à Monsieur REROLLE

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Eric SCHALTEGGER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur JAMMET

Madame Danielle DUVALET, Administratrice

Messieurs Georges DAMIANO et Jean-François LANDRON, Administrateurs

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absent :

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 087-278708516-20230621-20230621_CA12-DE

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de 60 logements situés 1 allée du Maréchal Lyautey à Limoges,
Vu l'offre de prêt de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations) composé de 1 ligne de prêt pour un montant total de 1 416 000.00 €,
Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Article 1 : 1 ligne de prêt pour un montant total de 1 416 000.00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt : **Montant :**	PAM 1 416 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **+0.60 %** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés) :** Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité Limitée» (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.*

- Article 2 : Autorise Madame la Directrice générale de LIMOGES HABITAT à signer le contrat devant régler les conditions de ce prêt, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole - Communauté urbaine, la Commune de Limoges et LIMOGES HABITAT, et à réaliser tous les actes de gestion utiles afférents à ce prêt.

Formalités de publicité effectuées
le 27 JUIN 2023

Pour extrait conforme,
Limoges, le 27 JUIN 2023
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE
LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 087-278708516-20230621-20230621_CA12-DE

20230621_CA12 - RESIDENCE LYAUTEY – Réhabilitation de 60 logements – 1 allée du Maréchal Lyautey à Limoges – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 416 000,00 € auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations)

En vue de la réalisation d'un contrat de prêt composé d'1 ligne de prêt pour un montant de 1 416 000,00 € que la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations) est susceptible d'accorder à LIMOGES HABITAT pour le financement de la réhabilitation de 60 logements, 1 allée du Maréchal Lyautey à Limoges, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Article 1

Madame la Directrice générale est invitée à réaliser auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations), un contrat de prêt composé d'1 ligne de prêt pour un montant de 1 416 000,00 €, destiné à financer la réhabilitation de 60 logements, 1 allée du Maréchal Lyautey à Limoges.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : **Montant :**	PAM 1 416 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt **+0.60 %** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	**1A**
Profil d'amortissement :	**Echéance prioritaire (intérêts différés) :** Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité Limitée» (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.*

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le
ID : 087-278708516-20230621-20230621_CA12-DE

Article 2

Madame la Directrice générale de LIMOGES HABITAT est autorisée à signer le contrat devant régler les conditions de ce prêt, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole - Communauté urbaine, la Commune de Limoges et LIMOGES HABITAT, et à réaliser tous les actes de gestion utiles afférents à ce prêt.

A cet effet, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

°

° °